

Chavanod, Jeudi 22 Mars 2012

Nos Réf. : 19/2012-CM-RCS-RM

Monsieur le Maire

Madame, Monsieur le Maire,

A l'occasion du salon Bâtiment, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et l'Association des Maires de France (AMF) se sont engagées dans une action de sensibilisation commune des collectivités locales et des entreprises quant aux offres anormalement basses dans les marchés publics.

En effet, depuis plusieurs mois les consultations pour des marchés publics de travaux font apparaître des écarts de prix très importants en raison notamment de la grande fébrilité des entreprises confrontées à une situation conjoncturelle difficile.

Or une offre anormalement basse peut non seulement compromettre la qualité de l'exécution d'un marché public mais également générer parfois bon nombre de comportements en dehors du cadre légal...

BTP74 et l'Association des Maires, Adjointes et Conseillers Généraux de Haute-Savoie recommandent donc aux collectivités locales de recourir à une méthode consistant à déterminer la moyenne des offres des entreprises (charte jointe en PJ) et à étudier avec attention les offres se situant en-dessous d'un écart type.

BTP74 reste à votre entière disposition pour vous présenter cette Charte de détection des Offres Anormalement Basses dans le détail et dans l'attente de pouvoir concrétiser votre engagement auprès de la 3^{ème} force économique de notre département.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président de la Fédération du Bâtiment et des
Travaux Publics de Haute-Savoie

Renaud COLLARD DE SOUCY



Le Président de l'Association
des Maires de Haute-Savoie

Raymond MUDRY

